Annexe 62

Échelles de traitement du personnel pour les services d'aide précoce et les services d'accompagnement pour adultes destinés aux personnes handicapées

Fonction	**Catégories**	**Barème** (n° échelle)
Directeur		25
Personnel d'accompagnement	Master à orientation pédagogique, psychologique, sociale ou paramédicale. Bachelier à orientation pédagogique, psychologique, sociale ou paramédicale.	27 19
Personnel administratif	Master à orientation économique, juridique, administrative, ou informatique. Bachelier ou régent à orientation économique, juridique, administrative, ou informatique.	27 19
	Rédacteur	17
	Commis	4
	Comptable Cl 1	18
	Comptable Cl 2	8
	Copiste A3	4
	Copiste A2	17
Ouvrier	Ouv Cat 1	1
	Ouv Cat 3	3